



## Laure SOULEZ LARIVIERE

Diététicienne-Nutritionniste • Formatrice • Consultante

# Conditions Générales de Vente

(Juin 2024)

### Désignation

L'autoentreprise Laure Soulez Larivière désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 15 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris.

L'organisme de formation met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, en classes virtuelles ou bien en présentiel, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Organisme : l'organisme de formation professionnelle Laure Soulez Larivière
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Organisme.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les Conditions Générales de Vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : un opérateur de compétence agréé, chargé de gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Organisme pour le compte du Client. Toute commande de formation auprès de l'Organisme implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur ses éventuelles conditions générales d'achat.

### Contrat de formation et attestation

Pour chaque formation, l'Organisme s'engage à fournir au Client un contrat de formation. Le Client devra le parapher et le signer, le dater et y porter la mention « Bon pour accord ».

L'inscription à la formation sera confirmée à réception du contrat signé et du règlement correspondant.

Le cas échéant, le contrat de formation pourra être établi entre l'Organisme et l'OPCO.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera fournie à chaque Stagiaire.

Le cas échéant, une feuille d'émargement et de présence sera fournie à l'OPCO ou au Client.

### Prix et modalités de paiement

Le prix de la formation figure en euros hors taxes au contrat. La facturation s'effectue en franchise de TVA, en vertu de l'article 261-4-1° du CGI. Le paiement du prix est à effectuer au comptant à l'inscription, par virement bancaire ou par chèque. Une facture sera remise au Client au terme de la formation. Un échelonnement du paiement pourra être consenti sur demande du Client. Son octroi reste à la discrétion de l'Organisme. Les modalités de cet échelonnement devront figurer au contrat. En tout état de cause, le paiement devra être effectué dans son intégralité avant le démarrage de la formation.

### Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un OPCO, la demande de prise en charge doit intervenir avant le début de la formation. Dans l'éventualité où le Client n'aurait pas procédé aux démarches nécessaires auprès de l'OPCO, le Client devra régler lui-même le prix de la formation.

### Conditions d'annulation par le Client de sa participation à une formation

Les conditions d'annulation par le Client de sa participation à une formation sont les suivantes :

- Le Client dispose d'un délai de rétractation légal de 14 jours suivant la date de signature du contrat (décret n° 2014-1061 du 17 septembre 2014, dit « décret de la loi Hamon »).

---

15 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris • Mob. : 06 73 09 29 70

Auto-entrepreneur • SIREN : 813481314 • SIRET : 81348131400025 • APE : 8690F • N° de TVA : FR 02 813 481 314

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le N° 11756387475 auprès du préfet de la région Île-de-France

Domiciliation bancaire : LA BANQUE POSTALE ORLEANS LA SCE CENTRE FINANCIER • IBAN : FR45 2004 1010 1251 1461 0203 365 • BIC : PSSTFRPPSCE



- Le Client qui annulerait sa participation ou celle d'un Stagiaire à une formation plus de 14 jours après la date de signature du contrat ne serait pas remboursé.
- Dans cette éventualité, l'Organisme pourrait proposer au Client un report de sa participation à une date ultérieure, à titre de geste commercial et à sa seule discrétion.
- En cas de force majeure défini par la jurisprudence, le Stagiaire serait admis à participer à une session ultérieure sans coût supplémentaire.
- L'annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@laure-soulezlariviere.fr](mailto:contact@laure-soulezlariviere.fr).

#### **Report d'une date de formation par l'Organisme**

En l'absence d'un nombre suffisant de stagiaires à une session ou bien en cas de force majeure, celle-ci pourra être reportée par l'Organisme. Hormis les cas de force majeure, le Client sera prévenu au plus tard une semaine avant la date de début de la formation. L'Organisme s'engage à rembourser le Client des sommes perçues si les dates de report proposées ne lui convenaient pas.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou bien en cas de force majeure, l'Organisme ne pourrait être tenu responsable à l'égard de ses Clients. Ils en seraient informés par e-mail.

#### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire et par intérêt pédagogique, l'Organisme pourra modifier le contenu de ses formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des stagiaires. Le contenu des programmes figurant sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif.

#### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, en ligne...), les supports de formation fournis par l'organisme de formation dans le cadre de cette convention de formation sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur (Article L335-2 - Code de la propriété intellectuelle ). Ils restent la propriété exclusive de l'Organisme. Leur diffusion ou reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans son accord exprès.

Le client et ses salariés et participants s'engagent à ne pas reproduire, communiquer, ou utiliser les supports de formation fournis à des fins autres que celles prévues dans le cadre de la convention de formation. Il est en particulier interdit de les exploiter sous quelque forme que ce soit à des fins commerciales, marketing ou de formation ultérieure. Le client s'engage à informer les participants de cette obligation de confidentialité et de propriété intellectuelle et à garantir le respect de ces dispositions par ses salariés et participants.

En cas de non-respect de l'obligation de confidentialité et de propriété intellectuelle stipulée dans la présente convention de formation, l'Organisme se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la convention de formation, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre. En outre, le client et ses salariés et participants s'engagent à indemniser l'Organisme de tout préjudice résultant du non-respect des dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

#### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à l'Organisme sont uniquement collectées à des fins administratives et de préparation des formations. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'Organisme s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client et du Stagiaire. Sauf en cas d'injonction légale, les données du Client ne seront jamais divulguées ou transmises à des tiers.

#### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes CGV et les contrats établis par l'Organisme sont encadrés par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Organisme et le Client, la recherche d'un accord amiable serait privilégiée. Si aucune solution amiable ne pouvait être trouvée, seul les Tribunaux de Paris seraient compétents pour régler le litige.